

Télétravail bilan 2024

LES INSTANCES

ACTUS MILITANTES



Le télétravail progresse, mais dans l'enseignement agricole, les difficultés persistent alors que l'accord télétravail a été signé notamment pour garantir l'égalité d'accès à cette modalité de travail.

L'UNSA a participé à la réunion annuelle du Comité de suivi de l'accord télétravail signé en 2022.

Si le bilan 2024 montre une hausse du nombre de télétravailleurs au MASA (+8%), des efforts restent nécessaires, notamment dans le secteur de l'enseignement agricole.

- dans les EPLEFPA, le taux de réponse aux enquêtes est le plus faible (70%)
- la proportion de télétravailleurs demeure très inférieure aux autres secteurs, malgré une légère progression (+6%)
- 1 jour fixe hebdomadaire est la principale modalité retenue dans l'enseignement agricole technique

Le télétravail reste un levier important pour l'attractivité de notre ministère et un outil permettant l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le SEA-UNSA a souligné, en parlant **d'attractivité, que de nombreux postes parus dans la mobilité générale de printemps affichent une organisation du travail comme « non-télétravaillable »**. Cela nous pose un problème et ne reflète pas la réalité des missions dans ces structures pour les personnels administratifs et techniques. Tout dépend de la culture et de la sensibilité de l'établissement à ce mode de travail.

L'UNSA réaffirme que le télétravail doit rester un choix de l'agent, librement consenti et jamais imposé. Il ne peut en aucun cas devenir un outil de gestion contraint ou une variable d'ajustement

organisationnelle. Le dialogue entre l'agent et son encadrant, notamment lors des entretiens professionnels, doit permettre d'évaluer sereinement les modalités d'exercice du télétravail, dans le respect des besoins individuels et des impératifs de service.

Le SEA- UNSA a rappelé que l'accord télétravail a été signé notamment pour **garantir l'égalité d'accès** à cette modalité de travail. Or dans l'enseignement agricole, nous attendons toujours des réponses concrètes **face aux difficultés de mise en œuvre signalées depuis trois ans**, ainsi que des retours sur ce qui est mis en œuvre pour améliorer la situation.

L'UNSA tient à rappeler avec force que le respect de l'accord télétravail est une obligation pour toutes les structures concernées.